BCV FINANCE (FRANCE) SA
Société anonyme au capital de 80.000.000 F
Siège social : 9, avenue Percier – 75008 Paris
RCS Paris 413 355 447

97 B 11111

PROCES VERBAL DES DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 26 MARS 2001

Le vingt six mars deux mille un, à dix heures trente, les administrateurs de la société BCV FINANCE (FRANCE) SA se sont réunis au siège social, sur la convocation de leur président, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès verbal du conseil d'administration du 1er décembre 2000 ;
- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000 ;
- Etablissement du rapport de gestion ;
- Conversion du capital en euros ;
- Assemblée générale mixte : projet de résolutions
- Examen de la situation actuelle de BCV FINANCE (FRANCE) SA ;
- Développements stratégiques ;
- Questions diverses ;

22 JUIN 2001
N° de dépôt 37150.

Sont présents :

- Monsieur Claude Courvoisier-Clément, président du conseil d'administration ;
- Monsieur Charly Denervaud, administrateur ;
- Monsieur Gérard Dejardin-Verkinder, administrateur et directeur général ;
- Monsieur Jacques Brossard, administrateur et directeur général.

Monsieur Philippe Dieffenbacher, administrateur, est absent et excusé.

Les administrateurs présents émargent le registre des présences en entrant en séance.

La séance est présidée par Monsieur Claude Courvoisier-Clément, président du conseil d'administration.

Le président constate que plus de la moitié des administrateurs sont présents, qu'en conséquence, le conseil peut valablement délibérer.

Le président constate que la société Ernst and Young Audit représentée par Monsieur Marc Charles, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée est absente et excusée.

Le président ouvre la séance et aborde l'ordre du jour.

1. Approbation du procès verbal du conseil d'administration du 1er décembre 2000

Le procès verbal du conseil d'administration du 1er décembre 2000 n'appelle pas de commentaire. Il est approuvé et signé par le Conseil.

2. Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000

Le président soumet au conseil les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000.
Le président indique que ces comptes ont été établis en suivant les mêmes méthodes que lors des exercices précédents.

L'inventaire, le bilan et son annexe et le compte de résultat, font apparaître une perte, après impôt, de 1 157 742 F.

A la question du président concernant l'écart existant entre cette perte et les prévisions annoncées au dernier conseil du 1er décembre 2000, M. Déjardin explique que le chiffre d'affaire initialement prévu avec BTT n'a pu être atteint du fait de l'effondrement du cours du titre et des conditions des marchés financiers.

Le conseil, sous la conduite du président, examine les comptes poste par poste

Le commissaire aux comptes ayant confirmé que les comptes pouvaient être soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire annuelle, le conseil, après en avoir ainsi délibéré, arrête, à l'unanimité, et approuve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2000 tels qu'ils viennent de lui être présentés, et qui font apparaître une perte, après impôt, de 1 157 742 F. Le chiffre d'affaires de l'exercice s'établissant à 6 177 758 F.

Proposition d'affectation du résultat :

Le conseil envisage ensuite l'affectation à donner à ce résultat.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de proposer à l'assemblée générale que la perte de l'exercice, s'élevant à 1 157 742 F, soit affectée au compte de report à nouveau débiteur. Le compte de report à nouveau débiteur sera ainsi porté de 13.046.923 F à 14.204.665 F.

3. Etablissement du rapport de gestion du conseil d'administration

Le conseil arrête les grandes lignes du rapport qui sera présenté à l'assemblée et charge Monsieur Déjardin de procéder aux modifications nécessaires.

4. Conversion du capital social en euros :

Après exposé des deux méthodes admises dans le cadre du passage à la monnaie unique, le président propose au conseil d'opter pour la solution la plus simple, la conversion globale du capital. Avec un taux de conversion euro/franc de 6,55957, le capital social de BCV Finance devient 12 195 921 euros.
Pour pallier l'inconvénient des arrondis, la valeur nominale de l'action (soit 15,2440125 euros) pourra ne plus figurer dans les statuts.

La conversion du capital entrant dans le champs de compétence de l'assemblée générale extraordinaire, le conseil propose de réunir l'assemblée générale mixte le 16 mai 2001.

5. Assemblée générale mixte : préparation du projet de résolutions

Le conseil décide de convoquer l'assemblée générale mixte de BCV Finance France, à Lausanne, le 16 mai 2001, à 15 heures, avec l'ordre du jour suivant :

En la forme ordinaire :

- Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration ;
- Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000 ;
- Approbation du bilan et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000 et quitus aux administrateurs ;
- Affectation du résultat ;
- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions de l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966 ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour formalités ;

En la forme extraordinaire :

- Lecture du rapport du Conseil d'administration ;
- Conversion du capital en euros et modification des statuts ;
- Questions diverses
- Pouvoirs pour formalités ;

Le conseil arrête le texte des résolutions qui seront soumises au vote à l'assemblée générale mixte et charge son président d'organiser matériellement la réunion.

6. Examen de la situation actuelle de BCV FINANCE (FRANCE)

- BTT : commissions

Pour 2001, BT&T propose un fixe de 150 000 CHF/an et au-delà un variable de 1% sur les placements.
Le conseil, à l'unanimité, approuve la proposition de BTT.

- CANCAVA :

Le dossier est en cours. Après discussion, le conseil approuve à l'unanimité l'acquisition de l'ADSL sécurisé par BCV Finance sur la base de la proposition d'Econocom datée du 13 mars 2001.

- Budget 2001 / chiffre d'affaire :

La direction générale présente les états financiers à fin mars 2001 et rappelle que le budget présenté ne tient compte ni de la CANCAVA, ni de l'embauche de K. Telle.
Le président souhaite qu'un budget trimestriel soit établi à l'instar de la présentation du chiffre d'affaire pour 2001.

7. Développements stratégiques

Le conseil présente les projets en cours avec Ecofi-Finance, le Crédit Coopératif et une société de gestion.

8. Questions diverses

- Sedec :

L'examen du dossier est remis à une date ultérieure.

- Logiciel de gestion et de reporting :

Des consultations auront lieu avec BCV Lausanne pour étudier les possibilités d'adaptation de Triple A à BCV Finance France.

9. Démission et remplacement du président du conseil d'administration

Le président, Monsieur Claude Courvoisier-Clément, informe le conseil de sa démission qui prendra effet avec l'assemblée générale ordinaire. Le conseil prend acte de cette décision et remercie chaleureusement M. Courvoisier pour son travail.

A l'unanimité, le conseil nomme Monsieur Jacques Brossard, directeur général de la société, aux fonctions de président du conseil d'administration en remplacement de M. Courvoisier. Monsieur Brossard déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire aux conditions légales concernant le cumul du nombre de mandats de président du conseil d'administration, de membre de directoire et de directeur général unique de sociétés anonymes. Monsieur Brossard exercera ses nouvelles fonctions à l'issue de l'AGO. Monsieur Déjardin reste seul directeur général de BCV Finance.

Parallèlement à sa démission du conseil d'administration, Monsieur Courvoisier cédera son action à Monsieur Andreas Bohren. Le conseil, connaissance prise du projet de cette cession d'action et de la renonciation par la Banque Cantonale Vaudoise de l'exercice de son droit de préemption tel que prévu à l'article 12 des statuts, décide d'agréer Monsieur Bohren en qualité de nouvel actionnaire.

10. Pouvoirs pour formalités :

Le conseil donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou copie certifiée conforme du présent procès-verbal, pour faire tous dépôts, formalités et publicités prescrits par la loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Le président lève la séance à 13 heures.
De tout ce qui précède il a été dressé un procès-verbal.

Le président du conseil d'administration
Monsieur Claude Courvoisier-Clément

Monsieur Charly Denervaud

Monsieur Gérard Déjardin-Verkinder

Monsieur Jacques Brossard

Monsieur Philippe Dieffenbacher